

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 03 février 2023

CREATION D'UN  
EMPLOI NON  
PERMANENT EN  
CONTRAT DE  
PROJET : MISSION  
COMMUNICATION ET  
EVENEMENTIEL DU  
PROGRAMME  
VISION  
TERRITORIALE  
TRANSFRONTALIERE

N° CS2023-06

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 24  
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à douze heures,  
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à  
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,  
Convocation du : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Max GIRIAT – M. Christophe  
ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire  
CHUINARD – M. Christian DUPESSEY - M. Bernard  
BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Alain LETESSIER  
– M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-  
CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean  
CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT  
– M. Michel MERMIN – M. Pierrick DUCIMETIERE – M.  
Claude THABUIS – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT  
– M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick  
ANTOINE – Mme Dominique LACHENAL, suppléante de  
M. Yves CHEMINAL

• Délégués représentés :

M. Vincent SCATTOLIN, donne pouvoir à M. Christian  
DUPESSEY – M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à  
M. Max GIRIAT – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir  
à M. Denis LINGLIN – Mme Marie-Pierre BERTHIER,  
donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD – M. Claude  
MANILLIER, donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON  
– M. Christophe SONGEON, donne pouvoir à  
Mme Chrystelle BEURRIER – M. Florent BENOIT, donne  
pouvoir à Mme Carole VINCENT

• **Délégués excusés :**

**M. Vincent SCATTOLIN - M. DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Eddi ETIENNE - Mme Catherine BRUN**

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN CONTRAT DE PROJET : MISSION COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL DU PROGRAMME VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIERE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réunion du Bureau du Pôle métropolitain du 20 janvier 2023,

Aux côtés de leurs partenaires du Grand Genève, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain et la Région de Nyon s'engagent dans l'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière commune, déclinaison spatiale de la démarche *Grand Genève en transition* qui vise la neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050.

Cette vision territoriale transfrontalière partagée doit être le point de départ d'un véritable pacte territorial qui se déclinera dans les documents de planification des entités qui composent le Grand Genève. En effet, le contexte actuel réinterroge en profondeur les planifications directrices spatialisées. Leur évolution constitue l'une des clés de la transition écologique du territoire pour répondre aux enjeux des changements climatiques. L'élaboration d'une vision territoriale transfrontalière 2050 doit être à la mesure de ces enjeux : répondre à l'urgence climatique, accueillir les populations, lutter contre l'effondrement de la biodiversité, adapter le territoire et les modes de vie aux effets du changement climatique, minimiser l'impact écologique, préserver le cadre de vie et le paysage, etc.

Cette vision territoriale a pour vocation d'être ensuite déclinée à travers les documents réglementaires de planification directrice des différents territoires de l'agglomération. La vision territoriale 2050 deviendra également la nouvelle "vision d'ensemble" des prochains Projets d'agglomération du Grand Genève.

Au regard de la nécessité pour mener à bien le programme Vision Territoriale Transfrontalière il s'agit de recruter un agent par contrat de projet à date de recrutement et pour la durée du programme sur un poste de chargé (e) de communication-événementiel.

**Les missions seront les suivantes :**

**1. Démarche Vision Territoriale Transfrontalière (mise en œuvre et suivi de la communication)**

Pour répondre durablement et efficacement aux enjeux de neutralité carbone et de préservation des ressources, les partenaires du Grand Genève élaborent ensemble, et en étroite collaboration avec la population, la Vision Territoriale Transfrontalière.

La Vision Territoriale Transfrontalière 2050, qui sera adoptée en 2024, servira de socle pour les prochaines planifications du territoire transfrontalier . Elle permettra également d'identifier les projets et infrastructures nécessaires, notamment de mobilité, des futures générations de projets d'agglomération. Elle constituera ainsi un document commun partagé entre les planifications françaises, genevoises et vaudoises.

Quatre périmètres d'études PACA (Périmètres d'aménagements coordonnés d'agglomération) situés dans le Grand Genève permettent de regrouper les élus du territoire dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière

Afin de co-construire cette stratégie d'ensemble avec les élus, citoyens et différents acteurs du territoire, des actions de communication et de concertation sont à mener en continu.

- Organisation des événements liés à la Vision Territoriale Transfrontalière
- Communication institutionnelle liée à la Vision Territoriale Transfrontalière
- Poursuite de la mise en œuvre de la Vision Territoriale Transfrontalière après 2024

## 2. Suivi de la communication Grand Genève en transition

- Pilotage de la communication institutionnelle et des projets événementiels associés
- Communication globale Grand Genève en transition

## 3. Recherche et création d'événements de marketing territorial pour le Grand Genève

## 4. Apporter un support événementiel pour le Grand Genève et le Pôle métropolitain du Genevois français

## 5. Appuyer le responsable communication dans la démarche de communication globale du Pôle métropolitain et du Grand Genève

Ce recrutement est proposé sous forme d'emploi non permanent à travers un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement et jusqu'à achèvement du programme Vision Territoriale Transfrontalière. Il ne sera pas inscrit au tableau des emplois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le programme Vision Territoriale Transfrontalière pour une durée prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission communication-événementiel à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 10/02/23

Publié ou notifié le 10/02/23

Le Président,  
Christian DUPESSEY

